Le 9 octobre 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le dimanche 9 octobre 1791, la municipalité de Nogentle-Rotrou arrêtait la mise à mort d'un cheval morveux par crainte de contagion de cette maladie:

« Aujourd'hui neuf octobre mil Sept cent quatre vingt onze Dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de nogent Le rotrou. Le Procureur de la Commune a dit qu'il étoit Instruit qu'il existoit un cheval morveux chez le S. Fouquet appartenant au S. Pierre Augenard, que dans la crainte que ce cheval ne communiquât sa contagion il requieroit qu'il fut nommé un maréchal vétérinaire à l'effet de visiter le dit cheval pour après nous en faire rapport sur son rapport être Statué ce qu'il appartiendra.

Surquoi oui le procureur de la commune. Le corps municipal a nommé M. Doucet artiste vétérinaire dem.^t en cette ville à l'effet de visiter le cheval dont est question, pour Sur Son rapport être ordonné ce qu'il appartiendra.

Baugars Baudoüin J.Marguerith
P.reLequette
p.r de la C. Fauveau

s re

et ledit Jour dans ladite assemblée est comparu le S. Doucet artiste vétérinaire denommé et qualifié cy dessus lequel a dit que conformément à l'ordonnance du corps municipal de ce jour Il s'etoit transporté chez le S. Fouquet pour y visiter ledit cheval, qu'ayant apprit notifié le Sujet de Son transport au compagnon du S. Fouquet, ce dernier lui a repondu qu'il étoit dans le champ de la Fuie la ruelle de NaZareth, que S'Y etant transporté il Y a apperçu ledit cheval, et inspection faite, il a reconnu qu'il étoit morveux lecture de Sa

déclaration et rapport a dit qu'elle contenoit vérité; et a Signé six mots rayés nuls

> Augustín Doucet Artiste veterinaire

Sur quoi, oui et ce requerant le procureur de la Commune, le corps municipal a arrêté que ledit Cheval Seroit mit à mort par l'escoriateur [sans doute un écorcheur ou un équarisseur, le verbe excorier signifiant: égratigner, érafler, écorcher, effleurer, gratter, griffer, piquer] de Cette ville, le rapport cy dessus etant concluant, et ont les officiers municipaux Signé avec le Sécrétaire dont acte./.

Baugars

Baudoüín

J. Marguerith

P. re Lequette p. r de la C.

Fauveau S.re »1

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou 1D1 feuillets 171 à 172.